

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auditionnée par la commission des affaires sociales du Sénat, la Fepem prendra toute sa part dans l'élaboration des prochaines politiques publiques de l'autonomie.

Paris, le 14 décembre 2023 – Invitée par les rapporteurs de la proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France, la Fepem a rappelé que cette proposition de loi est le véhicule législatif nécessaire pour intégrer l'emploi à domicile dans les dispositifs sur le grand âge. Contributeur des politiques publiques au même titre que les autres acteurs, l'emploi à domicile, qui compte près de 550 000 assistants de vie, entend prendre toute sa part dans le défi de l'accompagnement du vieillissement.

Lors de la présentation officielle de France Emploi Domicile à la ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, cette dernière a invité notre secteur à apporter une contribution formelle dans le cadre de la stratégie interministérielle du « bien vieillir ». Afin que le libre choix de nos concitoyens soit assuré, il apparaît légitime que le secteur participe pleinement à l'élaboration des politiques publiques sur le grand âge.

A la structuration ambitieuse du secteur doit répondre un soutien sans ambiguïté des politiques publiques à la hauteur de l'enjeu. Dans le contexte de vieillissement de la population (en 2030, près d'un Français sur quatre sera âgé d'au moins 65 ans), alors que l'immense majorité des Français désire vieillir à domicile, les pouvoirs publics peuvent compter sur le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile et sur les millions de citoyens concernés par l'emploi à domicile.

Marie Béatrice Levaux, présidente à la stratégie sectorielle de la Fepem : « A l'heure où il est nécessaire de relever le colossal défi de l'emploi, puisque l'Observatoire de l'emploi à domicile indique que 800 000 emplois seront à pourvoir d'ici à 2030 - du fait du départ d'un salarié sur deux à la retraite et de la création de 135 000 postes nets d'assistants de vie nécessaires pour accompagner le vieillissement - le secteur apportera sa contribution aux côtés des pouvoirs publics, en faveur de l'emploi déclaré et d'utilité sociale. Son inscription dans la loi est maintenant nécessaire. »

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis plus de 70 ans. Elle représente les 3,3 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,3 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : www.fepem.fr